



Modification de la voirie

Par loloblo

nous avons acquis un commerce en 2006 puis les murs en 2008 .En juillet2012 nous avons appris que l'accès direct à notre établissement par la nationale serait fermé et qu'il faudrait faire un detour de 5km dans un sens et 19km dans l'autre pour arriver à notre commerce.

Suite à un courrier que nous avosn fait au ministère,la s-préfecture nous a répondu que nous avions un emplacement réservé et que les travaux étaient prévu depuis 2003

dans aucun des documents notariés l'emplacement réservé n'est mentionné

Le notaire affirme qu'il a fait son travail car a ddt et la mairie n'ont rien signalés.

Quand pensez vous??

Vers qui se tourner??

dans l'attente

cordialement

L.BLONDEAU(03.26.73.81.03)